

3534

**Atelier National d'Echange et de Capitalisation
sur le Développement Communautaire**

**Communication I : Le Développement
communautaire Problématique, enjeux & perspectives.**

• **Présentée par Mr Ousmane Doucouré, à Saly le
16/06/20011**

I - La problématique / Conceptualisation du DC) :

II- Des enjeux

II.1 Contexte de la mise en œuvre

II.2 Les axes d'orientations.

III - Des perspectives

I - La problématique / Conceptualisation du DCI :



1956 Vision onusienne:

Une résultante des méthodes et outils préconisés par l'institution internationale mise en place pour servir de régulateur majeur dans la gouvernance mondiale et à même de juguler les effets de la succession de crises économiques qui avait bouleversé l'essentiel des structures socioéconomiques de la planète.

Elle désigne

l'ensemble des procédés par lesquels les habitants d'un pays unissent leurs efforts à ceux des pouvoirs publics en vue d'améliorer la situation économique, sociale et culturelle des collectivités, d'assurer ces collectivités à la vie de la nation et de leur permettre de contribuer sans réserve aux progrès du pays.

Les populations à la base participent activement aux efforts entrepris afin d'améliorer leur niveau de vie. Ces efforts sont laissés, dans toute la mesure possible, à leur propre initiative ; des appuis techniques et/ou

institutionnels sont consentis pour favoriser et rendre plus efficace l'initiative, les efforts personnels et l'aide mutuelle.

Il s'agit de l'approche « planification sociale et économique. Des programmes sont conçus au niveau national avec un certain déficit de communication avec les populations et mis en œuvre après plusieurs séances de sensibilisation pour que la communauté s'en approprie.

Une préoccupation de privilégier la communauté de base au détriment de l'individu pris isolément dans son environnement. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies (ONU) adoptait en 1956 une définition du « développement communautaire », concept que la communauté internationale lui empruntera en l'adaptant selon les réalités spécifiques du terroir.



1980

Adaptation sénégalaise

née d'une volonté d'affirmation de la souveraineté internationale traduite dans la Consécration d'une série de réformes ayant pour but l'ancrage d'une Administration dite de Développement

Mise en place d'un cadre organisationnel administratif rénové par la présence d'une catégorie de collectivité locale directement inspirée par les réalités du terroir (CR)- 1972- Une vision globalement imprégnée par toute une mouvance, - dans le monde syndical (Participation responsable), au sein de la communauté des acteurs paysans (Emergence du mouvement ONG)

Création de la DDC par le Décret 80-799 du 28 Juillet.
Adoption de l'Animation, comme outil d'impulsion et d'appui,
d'information et d'organisation, de formation et de médiation.

L'acceptation sénégalaise du DC suppose :

- Participation directe et volontaire des populations aux initiatives d'amélioration de leur niveau de vie.
- Les SED et autres partenaires non étatiques accompagnent et appuient les initiatives afin de les rendre plus efficaces.

Une nouvelle perception qui fait embrasser au DC l'ensemble des actions initiées à travers des programmes conçus au niveau national, visant l'amélioration du bien-être des populations confrontées à des difficultés d'adaptation.

-  **1990/1996** Les appuis sont menés dans le cadre de programmes initiés directement en faveur des communautés de base (PAONG, PAGPF etc...)

 **1996** L'avènement de la régionalisation détermine les pouvoirs publics de concert avec les partenaires techniques à mettre en œuvre une approche DDP associant d'avantage des OPP aux populations et SED.

Les nombreuses et importantes mutations relevées sur le plan socio-économique et culturel n'ont pas suffi à dissimuler les lacunes institutionnelles considérables qui gênent le fonctionnement de la DDC. Ainsi par exemple, les services déconcentrés se voyaient rattachés au cabinet du ministre MFEF par le décret n° 96-398 du 15 mai, tandis que la DDC cesse de servir d'ancrage aux projets et programmes de développement du ministère et se limitant au suivi de l'intervention des ONG..

Le nouveau contexte exige donc tout naturellement une nouvelle orientation pour le DC ne serait-ce qu'en raison des profondes mutations survenues dans le cadre institutionnel de la mise en œuvre de la Décentralisation mais aussi et surtout au regard des missions confiées à la DDC au titre des mandats du MFOF, assignées dans le cadre de la PES.

II- Des enjeux

II.1 Contexte de la mise en œuvre

- Niveau national et international

Croissance démographique galopante (12 millions hbt) dans un contexte de crise économique et financière accentuées par une globalisation.

Changement climatique avec tout un corolaire de perturbation sur le plan écologique sanitaire.

En somme convergence de facteurs propices à une paupérisation exigeant une amélioration de la protection sociale.

Ratification de traités et conventions relatifs à :

- Lutte contre les discriminations entre hommes et femmes.
- Lutte contre la maltraitance des enfants.
- Lutte en faveur de l'égalité des chances entre les sexes et personnes vivants en milieu rural et urbain.

Promotion de la famille pour un développement durable et équitable.

- Niveaux régional & local

Démultiplication du nombre des collectivités locales.

Défaut de suivi évaluation de la politique de décentralisation surtout face à la mise en œuvre de multiples programmes entre 2009 et 2010.

Développement de nombreuses initiatives dans les domaines de la santé, l'éducation, la microfinance etc....

Relèvement certains du niveau d'instruction des décideurs politiques en marge de l'appui des SED ayant contribué à la mise en œuvre du DC.

II.2 Les axes d'orientations.

Ils sont dictés par les mandats du MFOF/DPES

III - Des perspectives

Contribuer à la prise en charge communautaire par des personnes qui identifient leurs problèmes et leurs besoins communs qui entreprennent des démarches nécessaires en vue de les résoudre et répondre à leurs attentes. L'objectif des nouvelles orientations est de renforcer les capacités de la communauté à s'auto-développer.

Le développement communautaire est alors envisagé comme un processus grâce auquel une communauté identifie ses besoins, définit ses objectifs, leur donne un ordre de priorité, accroît sa confiance en elle et sa volonté de travailler à satisfaire ces besoins ou ces objectifs, trouve les ressources internes et/ou externes nécessaires à leur réalisation. Elle est désormais jugée apte, à manifester des attitudes

et des pratiques de coopération et de collaboration dans la communauté (**M MBodj, ENTSS 2008**).

En pratique, c'est l'effort d'organisation et de résolution de leurs propres problèmes d'une communauté circonscrite à une petite localité (cité, quartier, ville, village) et leur façon de faire entendre leurs besoins et revendications auprès des autorités compétentes.

Dans un tel contexte, une insuffisante prise en compte de l'ensemble des acteurs, de leurs intérêts et de leurs missions, de leurs actions et interactions pourrait concourir à faire du local un champ de rivalités et de conflits, une zone d'exclusion et d'accaparement

La contractualisation peut permettre aux acteurs en présence de s'entendre sur un programme commun en permettant à chacune en fonction de sa spécificité, de ses ressources et de ses compétences de jouer son rôle» (**Enda S. A. O., 2004**).

La réussite de la politique du développement communautaire passe, entre autres, par la création de cadre de concertation dynamique réunissant tous les acteurs de développement et fonctionnant de manière démocratique. Cet espace doit être une plate forme élargie de représentativité des populations dont le but est de fédérer les forces par la création d'une synergie d'actions mobilisant les efforts des OCB, de la collectivité locale, des services techniques de l'Etat, des ONG, du secteur privé et des partenaires au développement.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la définition du statut des OCB, la mise en place du répertoire des OCB, la création d'un cadre de facilitation dans l'exécution de leurs activités